



PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES-AUMONTZEY

Séance du vendredi 18 mai 2018

à 20 h 30

Sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHE, Maire de la Commune

La convocation du 11 mai 2018 avec l'ordre du jour suivant :

1. Délégation de compétence « éclairage public » au SMDEV
2. Transfert de compétence à la CCHV – Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électronique
3. Vente de la parcelle D2092 – ateliers municipaux
4. Véhicule du portage de repas
5. Location des appartements du collège
6. Personnel communal
7. Jury d'Assises

Sont présents : DAESCHLER Laetitia, DEGANDT Jacques, GOUEREC Neriman, GUYOT Régine, JACOB Christophe, JACOB Marc, LAZZATI Bernard, MARTINACHE Guy, MOUROT Corinne, PERRIN Christine, PERRIN Eric, PETITGENET Philippe, et THOMAS Frédéric

Sont absents : COLLIN Stéphane, CUNY Cyril, DELANZY Jessica, DIETSCH David, LEMARQUIS Maurice, MAGLIA Jean-Joseph, MARTIN Christophe.

Procurations : KIEFFER RYS Marion (à MOUROT Corinne), ROUSSEL Elisabeth (à LAZZATI Bernard)

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de présents :	13 – le quorum est atteint
Procurations :	02
Nombre de votants :	15

Madame GOUEREC Neriman est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 12 avril 2018 est adopté à l'unanimité des membres votants.

n°20180518 -174 Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)

Délégation de compétence « éclairage public » au S.D.E.V.

Monsieur Bernard LAZZATI, Adjoint, fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- La délégation au Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges de la compétence optionnelle « éclairage public », investissement, pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.

Monsieur le Maire explique qu'il préfère que la maintenance soit réalisée par la commune car le syndicat n'a pas la réactivité souhaitée. De plus, cela permet d'uniformiser le travail sur la Commune (auparavant, Granges-sur-Vologne avait délégué la maintenance mais pas Aumontzey).

Monsieur Frédéric THOMAS dit que cela implique de passer un marché de maintenance ou de réaliser un avenant avec le prestataire d'Aumontzey.

Suite à la question de Madame Corinne MOUROT, Monsieur Philippe PETITGENET affirme que le prestataire actuel sur Aumontzey pratique des prix corrects par rapport à ceux du S.D.E.V.

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 06/ 12/ 2017,

Vu les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et maintenance, votées par le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 31/ 01/ 2018,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Délègue** la compétence optionnelle « éclairage public », pour l'investissement, au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022,
- **Conserve** la maintenance du réseau d'éclairage public à la charge de la Commune, et réalisera donc les missions relatives à l'exploitation du réseau (création et mise à jour de la cartographie, réponses aux DT/DICT/ ATU, délivrance des accès au réseau...)

n°20180518-175 Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)

Transfert de compétence à la CCHV - Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électronique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1425-1, L1425-2, L5211-17 et L5211-20,



Vu l'arrêté préfectoral n°2809/ 2016 en date du 15 décembre 2016 portant création de la communauté de communes des Hautes Vosges issue de la fusion des communautés de communes de Gérardmer Monts et Vallées, de la Haute Moselotte et Terre de Granite,
 Vu la délibération n°014/ 2018 de la Communauté de Communes des Hautes Vosges, en date du 28 février 2018,
 Vu le courrier de la Communauté de Communes, du 23 avril 2018, demandant au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de compétence,

Considérant que l'échelon intercommunal est le plus pertinent pour impulser et conduire une politique d'aménagement numérique équilibré du territoire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges, en liaison avec la Région Grand Est, qui porte le dossier de déploiement du Très Haut Débit à l'échelle du territoire des sept départements concernés, et en partenariat étroit avec les Conseils Départementaux et les intercommunalités,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Approuve** le transfert de compétence « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électronique » à la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Arrivée de Monsieur Maurice LEMARQUIS qui a une procuration de Monsieur Stéphane COLLIN.

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de présents :	14 – le quorum est atteint
Procurations :	03
Nombre de votants :	17

**n°20180518-176 Domaine et patrimoine – Aliénations (3.2)
 Vente de la parcelle D 2092**

Vu la délibération 20170410-047 portant sur les investissements 2017,
 Vu l'avis des domaines en date du 18 avril 2018,
 Vu la réunion Maires-Adjoints du 14 mai 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de vendre la parcelle D 2092, d'une surface de 45 a 42, et où se trouvent 2 bâtiments de 1000m² et 300m² à SCI D.I.A. (2 rue de la Petite Fosse Granges sur Vologne 88640 Granges-Aumontzey) au prix de 35 000 euros,
- **Précise** que les frais de bornage et d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, à signer tous documents afférents à cette vente.

n°20180518-177 Domaine et patrimoine – Aliénations (3.2)

Véhicule du portage de repas

Une délibération a été prise en mars dernier par le CCAS concernant la reprise, pour 7 200 euros, du véhicule Kangoo (acheté pour le portage de repas).

Or, il s'avère que le véhicule avait été transféré à la Commune avant d'être mis à disposition de la Communauté de Communes.

Ainsi, la délibération doit être reprise par le Conseil Municipal.

Le CCAS a voté son budget 2018 en escomptant une recette de 7 000 euros qui sera finalement perçue par la Commune.

Aussi, il est nécessaire de prévoir une augmentation de la subvention communale au CCAS pour maintenir l'équilibre du budget de ce dernier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** la reprise du véhicule Renault Kangoo immatriculé CJ 869 NV par le garage Grands Moulin Auto de Saint Etienne les Remiremont pour un montant de 7 200 euros,
- **Dit** que cette somme sera inscrite au chapitre 024 (section d'investissement) du budget 2018,
- **Décide** d'augmenter la subvention communale du CCAS de 10 000 euros à 17 200 euros.

n°20180518-178 Domaine et patrimoine – Locations (3.3)

Location des appartements de l'ancien collège

Vu la réunion Maires-Adjointes du 14 mai 2018,

Considérant les 2 appartements vacants à l'ancien collège,

Considérant que chacun de ces appartements se compose de 4 pièces et mesure 86m²,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Fixe** le loyer mensuel de chaque appartement à 420 euros hors charges,
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des baux de location.

Monsieur le Maire précise qu'afin de ne pas pénaliser les futurs locataires, les radiateurs seront changés.

n°20180518-179 Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T (4.1)

Personnel, modification du tableau des effectifs

Vu le tableau des effectifs de la Commune de Granges-Aumontzey,

Considérant que le tableau des effectifs a fait l'objet d'une délibération en date du 14 janvier 2016, et a été modifié par délibérations en date du 2 juin 2016 et du 13 novembre 2017,



Vu l'avis favorable de la CAP du 12 avril 2018 concernant les deux demandes d'intégration directe, et les deux demandes d'avancement de grade,
Vu la délibération n°20180207-123 fixant les ratios « promus-promouvables »,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres votants,

La transformation

D'un poste d'adjoint territorial d'animation titulaire à 30/ 35^{ème} en un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe titulaire à 30/ 35^{ème}, à compter du 1er mai 2018.

D'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe titulaire en un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures, à compter du 1er mai 2018.

D'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe titulaire en un poste d'adjoint animation principal 2^{ème} classe titulaire à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures, à compter du 1er mai 2018.

D'un poste d'adjoint animation principal 1^{ère} classe titulaire en un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures, à compter du 1er mai 2018.

La suppression

De deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaires à 20/ 35^{ème}, à partir du 12 juin 2018.

D'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures, au 1^{er} octobre 2018.

La création

D'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures, au 1^{er} juillet 2018.

La transformation

D'un poste d'adjoint administratif territorial non titulaire à 20/ 35^{ème} en un poste d'adjoint administratif territorial non titulaire à 35/ 35^{ème}, à compter du 3 juillet 2018.

n°20180518-180 Institutions et vie politique – Désignation de représentants (5.3)

Jury d'assises

Vu les articles 254 à 267 du Code de Procédure Pénale,
Vu l'arrêté préfectoral n°955/ 2018,

Le Conseil Municipal doit procéder au tirage au sort de 6 noms de personnes inscrites sur la liste électorale générale afin qu'elles figurent sur la liste préparatoire du Jury Criminel pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal,
Procède au tirage au sort de 6 personnes inscrites sur la liste électorale générale,

Ces personnes sont :

- Monsieur VILLAUME Didier Marcel, né le 24/ 06/ 1965 à GERARDMER, domicilié au 15, rue de Lattre de Tassigny, Granges-sur-Vologne ;
- Monsieur ORIEL Henri Paul Maurice, né le 08/ 12/ 1934 à GRANGES-SUR-VOLOGNE, domicilié au 140, route de Granges, Aumontzey ;
- Madame GARZIA Sandrine Martine, née le 24/ 07/ 1981 à BRUYERES, domiciliée au 312 rue de la vieille passée, Aumontzey ;
- Monsieur FERRY James Peter, né le 12/ 05/ 1990 à GERARDMER, domicilié au 1 route de Bruyères, Granges-sur-Vologne ;
- Madame PEUVREL Sylvie Carole, épouse RIGAL, née le 17/ 03/ 1971 à SAINT-DIE, domiciliée au 6 les Goutelles, Granges-sur-Vologne ;
- Monsieur SIMON Michel, né le 28/ 06/ 1970 à COLMAR, domicilié au 41 rue de Lattre de Tassigny, Granges-sur-Vologne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Guy MARTINACHE

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Guy Martinache', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE GRANGES-AUMONTZEY' around the top edge and '09988' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower and a sun.

Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 25 mai 2018 et transmis au contrôle de légalité le 24 mai 2018.